

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-10-114**
 OBJET : **INSTALLATION D'UNE PATINOIRE - TARIFS D'ACCES 2018**
 Nomenclature : **7.1.8**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : /

Le quinze octobre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq octobre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Valérie ROBERT donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Monsieur Thierry GICQUEL

La ville de Treillières installera une patinoire synthétique sur la place Liberté du vendredi 14 au jeudi 27 décembre 2018. L'objectif est d'accroître l'attractivité du centre-ville et de créer l'événement durant les fêtes de fin d'année en proposant une animation ludique en direction des familles et des jeunes.

L'exploitation de cet équipement sera confiée à l'UCPA qui assurera l'accueil et prodiguera les conseils de bonne pratique et de sécurité.

L'accès à la patinoire sera payant au tarif unique de 2 euros par personne incluant la location d'une paire de patin pour une durée d'une heure. La gratuité sera accordée aux élèves dans le cadre de séances proposées aux établissements scolaires et aux enfants dans le cadre de séances proposées par les accueils de loisirs.

Le prestataire en charge de l'accueil et de la gestion de cette patinoire (UCPA) se chargera de la perception des recettes, via une régie temporaire. Elle sera localisée place de la Liberté afin de permettre l'encaissement des entrées sous forme de chèques ou de numéraires. Les produits encaissés feront l'objet d'un dépôt à la Trésorerie de Carquefou. Les recettes seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2018.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20181015-2018-10-114-DE
 Date de télétransmission : 17/10/2018
 Date de réception préfecture : 17/10/2018

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- DE VALIDER la tarification de 2 euros pour accéder à la patinoire et la gratuité pour le public désigné (séances scolaires et accueil de loisirs).

Délibération adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Pour extrait conforme.

Treillières, le 15 octobre 2018
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20181015-2018-10-114-DE
Date de télétransmission : 17/10/2018
Date de réception préfecture : 17/10/2018